

E-COMMERCE :

PLUS DE 5.2 MILLIONS D'ANNONCES ILLICITES RETIREES PAR LES MARQUES EN 2 MOIS !

L'Union des Fabricants (Unifab), association de promotion et de défense du droit de la propriété intellectuelle qui regroupe 200 entreprises et fédérations professionnelles issues de tous les secteurs d'activité, **alerte sur nombre d'annonces en ligne proposant aux consommateurs des contrefaçons, retirées par ses entreprises adhérentes durant les mois de décembre et janvier derniers qui atteint 5 214 015 !**

Ce chiffre colossal est le fruit d'une veille intensive exercée par les fabricants, afin de débusquer les offres illégales qui envahissent l'internet. **Les résultats alarmants de ces statistiques, qui ont été menées pour la première fois sur un échantillon de 20 entreprises représentatives de différents secteurs d'activité***, laissent entrevoir une réalité bien plus grande, et bien plus sombre, si l'ensemble des données avaient été collectées auprès des 200 entreprises qui composent l'Unifab, et encore bien plus si toutes les entreprises en France avaient participé à cette étude.

Ces données viennent illustrer parfaitement la position de l'association qui, suite aux recommandations formulées par le rapport de l'Assemblée nationale des députés Christophe Blanchet et Pierre-Yves Bournazel, s'est principalement exprimée en faveur d'une **responsabilisation accrue des plateformes de vente en ligne et des réseaux sociaux afin que ce qui est illégal dans le monde physique le soit également sur Internet.** ([RAPPORT ICI](#))

La publication récente des **chiffres des saisies de la douane démontre bien l'importance** de la consommation en ligne, qui s'instaure dans les habitudes de tout un chacun, en stoppant **5.4 millions de produits contrefaisants dont 62% ont été saisis dans de petits colis via le FRET express et postal, fruit d'achats en ligne.**

Désormais devenu le 1^{er} fournisseur de faux produits, Internet comptabilise un chiffre d'affaires de plus de 110 milliards d'euros en 2020 et est devenu l'eldorado des contrefacteurs qui n'hésitent pas à utiliser ce canal de distribution pour proposer à la vente toujours plus des faux produits. D'après un sondage IFOP, **37% des consommateurs se sont déjà fait duper** en achetant une contrefaçon sur internet pensant que le produit était authentique. Le retrait effectif des offres de contrefaçon, dont il est ici question, permet d'éviter aux consommateurs de mettre en péril leur santé ainsi que leur sécurité.

« Le nombre grandissant de ces offres illicites doit provoquer une prise de conscience collective et principalement des décideurs politiques qui sont tenus, par le biais des recommandations formulées au niveau national et européen avec le Digital Services Act, de responsabiliser tous les acteurs en ligne. Il en va de la santé et de la sécurité de nos concitoyens ! » déclare Christian Peugeot, Président de l'Unifab

** Ces annonces illicites proviennent des secteurs de la maroquinerie, du prêt-à-porter, des cosmétiques, des accessoires, la pharmacie, des équipementiers automobile – sportifs - acoustiques, des biens de consommation courantes, ainsi que de l'audiovisuel.*